

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 09/01/2025

VOI.25.00.A00020

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

AVENUE ELISEE CUSENIER

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A03084 en date du 26/11/2024  
Vu la demande du Département des Mobilités de Grand Besançon Métropole  
Considérant Que des travaux d'entretien du parking MBA rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, AVENUE ELISEE CUSENIER, Parking MDA, 2eme étage, allées D;E et F

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A03084 du 26/11/2024, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 31/01/2025.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 9 JAN. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée,

